

Elisabeth n'était pas Géraldine

Autor(en): **Berenstein-Wavre, Jacqueline**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **78 (1990)**

Heft 2

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-279282>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

mettre sa faute. Elle ne l'a fait que tardivement, le 15 décembre 1989, devant l'évidence des faits, quand elle a reconnu que son comportement lui était devenu alors incompréhensible.

En quoi tout cela serait-il « typiquement féminin », dû à une « nature » féminine, et pas plutôt une faiblesse personnelle de caractère ?

Drame lamentable

Hommes et femmes sont susceptibles des mêmes faiblesses. Personne n'est parfait. Mais on attend davantage d'une femme qui entre dans l'arène – pourquoi ? –, et si elle succombe on est plus sévère pour elle que pour un homme. Il faut dire que les femmes elles-mêmes avaient espéré pouvoir apporter plus d'honnêteté dans la politique – pourquoi ? et n'était-ce qu'un faux espoir ? Le cas Kopp montre malheureusement la difficulté d'échapper aux traquenards de la politique partisane.

Le rapport de la CEP fait le point avec clarté et équité. Il souligne les manquements d'Elisabeth Kopp, il fait des propositions concrètes pour améliorer le fonctionnement du Ministère public de la Confédération, dont l'affaire Kopp a révélé certaines insuffisances.

Le rapport a été longuement discuté aux Chambres et finalement accepté à l'unanimité. Le point final de l'affaire sera mis le 16 février 1990 par le Tribunal fédéral, qui

Elisabeth n'était pas Géraldine

Personnellement je ne crois pas que le cas Elisabeth Kopp va devenir un obstacle pour les femmes qui peuvent et désirent faire une carrière politique. Il est simplement un avertissement aux partis qui désignent les candidat(e)s. Qu'ils choisissent des personnalités qui ont du caractère, qui savent s'imposer par ce qu'elles sont, quel que soit leur état civil. Et si par malheur une candidate est sous l'influence d'un mari avocat d'affaires douteuses, le parti doit trancher, prendre ses responsabilités.

Même si le mari en question souhaite ardemment devenir le conjoint de la future ministre de la justice !

En 1980, Géraldine Ferraro était candidate du parti démocrate à la vice-présidence des USA, désignée par la convention de son parti.

Brillante avocate, 48 ans, mère de 3 enfants, elle fait sa campagne électorale sur le thème : l'Amérique, pays des chances égales pour tous. Son succès est considérable dans les médias du pays tout entier. Alors ses adversaires attaquent son mari, John Zaccaro, promoteur immobilier new-yorkais. L'affaire devient scandale.

« J'étais prête à me battre avec mes poings, disait-elle, mais c'est mon mari qu'on a traîné sur le ring ».

Finalement les démocrates ont perdu les élections et c'est Reagan qui a passé, mais seulement avec 47 % des votes féminins.

Hélas, Elisabeth Kopp n'a rien d'une Géraldine Ferraro. C'est là tout ce que je peux lui reprocher.

Jacqueline Berenstein-Wavre

doit apprécier le caractère pénal de la faute initiale de Mme Kopp, soit la non-observation du secret de fonction.

Il prononcera éventuellement une peine, elle ne peut être qu'insignifiante comparée à la démission qu'Elisabeth Kopp, à son corps défendant, s'est vue finalement contrainte de donner.

Tourmons, nous aussi, la page, mais que

les femmes ne s'entendent pas à l'avenir opposer l'affaire Kopp. Ce drame lamentable est le fait d'une femme, non des femmes.

Perle Bugnion-Secretan

* Rapport de la CEP, 89006 Office Central des Imprimés, 3003 Berne.

** Catherine Duttweiler, *Kopp und Kopp*, Weltwoche Verlag, Zurich.

Aux Eaux-Vives,
avenue de Frontenex 34
 l'agence de la Banque hypothécaire
 du canton de Genève, votre banque cantonale,
 est ouverte également le samedi matin.
 Madame Maria Trunz,
 chef de notre agence et ses collaboratrices
 seront heureuses de vous accueillir.

BCG 